

**DEPARTEMENT DU NORD**

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
du Conseil Municipal de la Commune de  
LEZENNES**

**Arrondissement  
de LILLE**

L'an deux mille vingt-cinq, le premier Avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LEZENNES s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Didier DUFOUR, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

**Objet : Contrat d'objectif Médiathèque de Lezennes/Médiathèque  
Départementale**

**Date de convocation :  
Le 28 mars 2025**

**Présents :**

Didier DUFOUR – Frédérique DESCAMPS – Fabien DECOURSELLE – Lucienne LAVOISIER – Jean SAGETTE – Sylvie BLONDEL – Marie-France LAIGNEZ – Christiane WALAS – Carole PETIT – Rizlène HENNACH – Sandrine DEPLECHIN – Cathy DONDEYNE – Franck LACMANS – Ludovic CHRETIEN – Farid FARAJI – Marie-Laure LECHAT – Michael DESEURE – Cyril MIRABAUD – Alexis DUCHESNE

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 23**

**Absents excusés :**

Henri MOREL donne pouvoir à Alexis DUCHESNE  
Marc GODEFROY donne pouvoir à Didier DUFOUR  
Véronique PAUWELS donne pouvoir à Marie-Laure LECHAT  
Pierre BRUERE donne pouvoir à Rizlène HENNACH

**Nombre de Conseillers  
Présents : 19  
Nombre de Conseillers  
Votants : 23  
Pour : 23  
Contre : 00  
Abstention : 00**

**Absents :**

**Secrétaire de séance : Sandrine DEPLECHIN**

Madame Sylvie BLONDEL, Adjointe déléguée à la culture et au PLU, expose au Conseil le contrat d'objectifs proposé par la Médiathèque Départementale.

En effet, Le Département du Nord chef de file des solidarités humaines et territoriales, sur la base d'états des lieux actualisés, accompagne les communes de son territoire à évoluer progressivement et à proposer un service public culturel de proximité et des services adaptés répondant aux besoins de la population (lutte contre les exclusions, illettrisme...).

Conformément au schéma départemental de développement de la lecture publique adopté par la délibération du 14 décembre 2020, le Département du Nord, acteur du

développement territorial, contribue à travers les missions confiées à la Médiathèque départementale du Nord (MdN), à :

- Aider les bibliothèques à être des espaces de citoyenneté et d'échanges en proposant une offre documentaire diversifiée et plurielle (en écho aux grands débats de société tels que la biodiversité, le réchauffement climatique, les droits de l'homme, la laïcité...) et permettre « l'épanouissement culturel de l'individu et des groupes sociaux » ;
- Garantir l'égal accès du citoyen aux bibliothèques, affirmer le rôle social, culturel et éducatif de la lecture publique ;
- Développer, soutenir et conforter le maillage pour que chaque Nordiste ait accès à la culture, à l'information et aux loisirs ;
- S'adapter aux réalités territoriales et aux pratiques culturelles des habitants ;
- Accompagner les mutations et innover ;
- Encourager le travail intercommunal entre les bibliothèques et développer des stratégies de coopération entre acteurs sociaux, éducatifs et culturels.
- Le contrat d'objectifs de niveau 2 vise à poursuivre l'amélioration de certains services de la bibliothèque afin d'obtenir un niveau d'établissement de qualité selon les critères départementaux.

Les objectifs poursuivis sont :

Objectif 1 : Permettre l'accès des habitants de la commune à une bibliothèque (culture, information, documentation, loisirs). Les services que la bibliothèque publique assure sont par définition accessibles à tous sans distinction d'âge, de race, de sexe, de religion, de nationalité, de langue ou de condition sociale.

Objectif 2 : Offrir au public des collections actualisées et des services de qualité avec du personnel formé. Les collections et les services ne doivent être soumis ni à une forme quelconque de censure idéologique, politique ou religieuse, ni à des pressions commerciales. Le bibliothécaire est un médiateur actif entre l'utilisateur et les ressources.

Afin d'atteindre ces objectifs, la commune doit s'engager à répondre aux critères du Départements.

Ces dispositions visant à améliorer les conditions d'accueil des usagers de la Médiathèque et étant déjà soutenues par la commune, il est proposé de formaliser ces engagements à travers le contrat d'objectifs de niveau 2 proposé par la Médiathèque Départementale.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de Mme Blondel :

-Autorise la signature du contrat d'objectifs de niveau 2 établi entre la commune et la Médiathèque Départementale

-----Adoptée à l'unanimité des votants -----

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le Maire,  
Didier DUFOUR



Date d'envoi en Préfecture du Nord : 03 AVR. 2025  
Date de réception en Préfecture du Nord :  
Date de publication : 03 AVR. 2025